

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

COMMUNE DE MONESTIER DU PERCY

Nbre de conseillers : 11

SEANCE DU 8 JUILLET 2021 N°027 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 Juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Mr le Maire.

Présents : Robert CUCHET, Guillaume DIDIER, Catherine GIRAUD-GUICHERD, Michèle GIRAUD-MARTIN, Bernadette DURET-CHABUEL, Véronik LEBLAY, Nicolas MILLON, Christophe CLOAREC et Gérard GOMEZ

Absents excusés : Serge ALBERT donne procuration à Michèle GIRAUD-MARTIN
Loïc CLOEZ donne procuration à Guillaume DIDIER

Secrétaire : Michèle GIRAUD-MARTIN

Objet de la délibération : Avis sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la RD1075

Le Maire expose au conseil municipal que le Préfet de l'Isère a envoyé à chaque commune concernée un dossier concernant l'aménagement de la RD 1075 sur la section Col du Fau-Col de la Croix Haute. Le conseil municipal a été informé par mail le 2 juillet 2021.

Un avis sur ce dossier avant le début de la véritable enquête publique est demandé à chaque conseil municipal sous forme de délibération dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier.

Pour la commune de Monestier du Percy, le délai court jusqu'au 11 Août 2021.

Le dossier concerne la partie environnementale uniquement. Le conseil municipal donne son accord pour 4 points qui sont détaillés ci-dessous:

- La protection du bruit pour les habitations riveraines.
 - o Au niveau du croisement avec la RD 252B
 - o Au niveau du lotissement Giraud

- La protection des ruisseaux dont 2 intermittents (pas de bassin d'assainissement prévus ...).
 - o Réguliers : Rif du Perron et Chapotet
 - o Intermittents : le Tournarou et le Rif du pin

- La préservation de la faune et de la flore en particulier dans la zone située derrière le bâtiment Lagier, zone peu fréquentée depuis la rectification de la route dans les années 60 et où la nature a repris ses aises.
- La création de voies cyclables et piétonnières pour faciliter la circulation des piétons et des cyclistes le long de la RD et pour la traverser, étudier notamment la liaison mode doux entre le chemin communal (situé derrière le bâtiment appelé la « grande halte » sur la carte) et l'aire de repos du Trièves (environ 200m).

Votes pour :10

Vote contre :0

Abstention : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture le 06 aout 2021

Affichée le 06 aout 2021

Au registre sont les signatures.

Le Maire – Robert CUCHET

